Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

LES MÉGA-BASSINES, UNE FAUSSE SOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POUR UNE IRRIGATION COMPATIBLE AVEC L'AGRICULTURE ET LES ECOSYSTÈMES!

Crédits photo : Olivia Bertrand

SUR LE TERRAIN

- **Dans la Vienne, dans le bassin versant du Clain, un projet prévoit la construction de 41 méga-bassines pour stocker 11,1 millions de m³ pour un coût total de 72 millions d'euros, pour 191 agriculteur·rice·s.**
- **En moyenne la surface d'une méga-bassine est de 8 ha. Les plus grandes peuvent aller jusqu'à 18 ha.**
- **Les territoires principalement concernés par les projets de méga-bassines sont la Nouvelle Aquitaine et les Pays de la Loire. Les régions Centre et Bretagne commencent à y être confrontées.**

EN BREF

- **La surface agricole irriguée représentait environ 6% de la surface agricole utile (SAU) en France en 2010. Les principales cultures irriguées sont le maïs (41% des surfaces irriguées) et les céréales (17% des surfaces irriguées). (source : www.eaufrance.fr)**

LES MÉGA-BASSINES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les méga-bassines sont des ouvrages de stockage de l'eau aux allures de cratères plastifiés. Elles sont entourées de digues de 10 mètres de haut environ, érigées grâce à la terre décaissée (jusqu'à 8 m). Ces ouvrages hydrauliques imperméables, sont remplis par pompage dans les nappes phréatiques (nappes de surface) ou dans les cours d'eau. Bien qu'elles symbolisent la fuite en avant d'un modèle agricole qui refuse de se transformer, les promoteurs des méga-bassines utilisent l'argument du changement climatique.

Appelées réserves de substitution par les organisations qui en font la promotion, les méga-bassines sont présentées comme des ouvrages qui permettraient de diminuer la pression sur la ressource en eau en « substituant » des pompages de printemps/été par des pompages d'hiver.

Pomper en hiver n'empêche pas de créer une pression sur la ressource. La « substitution » pour chaque ferme qui irrigue se fait à partir d'un volume historique de référence très élevé qui peut, en réalité, créer des niveaux d'irrigation plus élevés qu'avant. Avec une pluviométrie parfois insuffisante et un rechargement des nappes de plus en plus tardif, la pression exercée par le remplissage des méga-bassines sur la capacité des milieux aquatiques à se renouveler est donc énorme. Or ce sont d'abord les nappes qui doivent se recharger en hiver afin d'alimenter le réseau hydrographique, renouveler les milieux aquatiques et infiltrer les sols.

La confusion entre méga-bassines et retenues collinaires est parfois délibérément entretenue sur le terrain. Les retenues collinaires sont des ouvrages de plus petite taille, perméables avec le milieu naturel, nécessitant des investissements beaucoup plus faibles et se remplissant avec de l'eau par ruissellement sans système de pompage.

CE QUE LES MÉGA-BASSINES NE SONT PAS

DANS LES FERMES

■ **Amandine est maraîchère en Deux-Sèvres avec trois autres associés (dont deux avec elle sur l'atelier de maraîchage). Elle cultive 1 ha de maraîchage, dont 2000 m² sous serre. L'irrigation est présente toute l'année avec une consommation d'environ 2000 m³. L'eau pour l'irrigation est issue d'une petite bassine plastifiée de 600 m³ alimentée exclusivement par de l'eau de pluie. L'eau de pluie qui coule sur la serre est réorientée vers le bassin. L'irrigation est ensuite réalisée par un système de pompage solaire et de goutte-à-goutte pour économiser l'eau. Le volume de la bassine étant inférieur à 1000 m³, il n'y a pas de redevance auprès de l'Agence de l'eau. Au total, le coût d'installation a été le suivant : 10 000 euros pour la bassine, 5 000 euros pour le système de pompage solaire, 6 à 7000 euros pour l'installation des canalisations et du goutte-à-goutte. Le reste de la ferme est composé de 30 ha de céréales et prairies non irriguées.**

■ **Pierre-Yves est arboriculteur en Ardèche. Installé seul, il produit une grande diversité de fruits sur 6 ha : cerises, pêches, abricots, prunes, raisin de table, petits fruits et châtaignes. Il irrigue les framboisiers et les pêchers tardifs pour un total de 0,5 ha. L'eau d'irrigation est prélevée dans un forage collectif qui est géré par une ASA (association syndicale autorisée). Pierre-Yves estime le coût de l'irrigation entre 500 et 600 euros pour une consommation de 500 à 600 m³ d'eau par an. Enfin, Pierre-Yves précise qu'il cultive des terres qui résistent plutôt bien à la sécheresse, qu'elles sont enherbées et qu'elles reçoivent chaque année du compost.**

LES MÉGA-BASSINES NE SONT PAS DES OUVRAGES QUI SE REMPLISSENT AVEC DE L'EAU DE PLUIE

Contrairement à ce que répètent en boucle les promoteurs des méga-bassines, y compris le gouvernement, les méga-bassines sont remplies principalement par des systèmes de pompage dans les nappes phréatiques et les cours d'eau. Il ne s'agit donc absolument pas de récupérer seulement une eau « qui tombe » mais bien d'aller chercher l'eau dans ses espaces naturels de stockage.

LES MÉGA-BASSINES NE PERMETTENT PAS DE STOCKER DE L'EAU QUI « DE TOUTE FAÇON SERAIT PERDUE »

Encore un mensonge : l'eau stockée dans les méga-bassines serait une eau en excédent l'hiver. Cette affirmation est un mensonge éhonté. L'eau stockée dans les méga-bassines est une eau qui se serait infiltrée dans les sols (et jusqu'à la nappe) ou aurait ruisselée dans les cours d'eau. Souterraine ou courante, cette eau vient alimenter son cycle naturel et vivant et répond à divers besoins vitaux (sols, plantes, animaux) des cycles biologiques naturels, et ce jusqu'au milieu marin très dépendant de la quantité et de la qualité de l'eau douce. En la stockant on la prélève du milieu qui ne reçoit donc plus la quantité nécessaire pour répondre à ses besoins et à ceux de l'agriculture. Par ailleurs, on la rend stagnante alors qu'elle était courante. Stagnante, l'eau s'évapore et sa qualité se dégrade (eutrophisation).

LES MÉGA-BASSINES NE PERMETTENT PAS D'ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

Au vu des volumes stockés, les méga-bassines alimentent en eau de grosses exploitations qui servent un modèle principalement exportateur ne participant pas à la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est assurée par une production agricole locale qui nourrit la population d'un territoire donné. La souveraineté alimentaire est aussi conditionnée au partage égalitaire de l'accès aux moyens de production pour les paysans et paysannes, ce qui n'est pas le cas des méga-bassines car elles accaparent l'eau pour une minorité. Enfin, la souveraineté alimentaire d'un territoire repose sur un projet démocratique permettant à sa population d'en construire collectivement les orientations. Or la manière dont s'implantent les méga-bassines est le symptôme d'une absence de gouvernance partagée autour des orientations agricoles d'un territoire.

LES MÉGA-BASSINES NE SONT PAS RENTABLES ÉCONOMIQUEMENT

Les méga-bassines sont énormément subventionnées à leur construction. Mais on sait que le coût de fonctionnement et d'amortissement d'une méga-bassine est difficile à rentabiliser avec un système de grandes cultures. La réalité économique du modèle agricole simplifié et spécialisé avec méga-bassines ne tient pas. Une illusion de plus pour un modèle qui nous envoie collectivement dans une impasse ou dans le mur.

CE QUE LES MÉGA-BASSINES FONT À L'EAU ET AUX PAYSAN-NES

LES MÉGA-BASSINES ACCAPARENT L'ARGENT PUBLIC

L'irrigation est largement subventionnée par un prix agricole de l'eau faible et par les subventions publiques pour des ouvrages et du matériel d'irrigation. Ces financements entraînent ainsi la privatisation de l'eau au profit d'une minorité de bénéficiaires. La distribution de ces aides n'est pourtant pas en accord avec les attentes de la société qui souhaite une agriculture préservant les ressources naturelles et relevant le défi climatique. Et les citoyen·ne·s paient l'eau plusieurs fois : par les subventions diverses à l'irrigation et pour le traitement et la distribution de l'eau. Le coût des méga-bassines est démesuré pour une valeur ajoutée extrêmement limitée, il est donc scandaleux de faire payer tout le monde pour une poignée d'agriculteur·rice·s.

LES MÉGA-BASSINES ENTRAÎNENT UNE PRIVATISATION DE L'EAU AU PROFIT D'UNE MINORITÉ

Plus les méga-bassines sont importantes, plus la ressource en eau est concentrée au même endroit. L'accès à la méga-bassine peut donc être compliqué. Il peut aussi y avoir tout simplement un refus d'autorisation de prélèvement, ces autorisations étant accordées par rapport à des références historiques qui ne sont pas réévaluées, certains bénéficiant de « droits à irriguer » très élevés au détriment des nouveaux installés. Arrivés « en dernier » l'autorisation de réaliser un forage peut leur être refusée. Or pour éviter le prélèvement excessif d'un bassin tous les prélèvements devraient être revus afin de permettre l'installation de nouveaux paysan·ne·s. Ce n'est pas aux derniers qui s'installent de se retrouver dans l'impossibilité d'irriguer, d'autant plus que cela peut entraîner des refus de Dotation Jeune Agriculteur (DJA). L'eau faisant partie du patrimoine commun, cela devrait générer automatiquement un droit à l'eau. Mais en pratique la répartition ne s'organise pas. Les méga-bassines provoquent un partage inéquitable de la ressource en eau, dans un contexte où la ressource se raréfie.

LES MÉGA-BASSINES PROVOQUENT DES ACCAPAREMENTS FONCIERS ET UNE SPÉCULATION SUR LES TERRES

En plus de l'emprise foncière des méga-bassines, le développement de ces ouvrages entraîne une spéculation sur le prix des terres rendant de plus en plus difficile l'accès au foncier. Cette situation est problématique et d'autant plus regrettable qu'elle est créée par les subventions publiques qui financent ces ouvrages.

LES MÉGA-BASSINES ENTRAÎNENT UNE PERTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX NATURELS

En plus de l'eutrophisation, les méga-bassines entretiennent un modèle qui recherche une augmentation permanente des rendements. Ces méga-bassines servent à l'agriculture industrielle (monoculture de céréales, élevage hors-sol) et pousse encore à une consommation accrue d'engrais et de pesticides. C'est donc une eau chargée en substances chimiques qui réintègre le milieu. Par ailleurs, l'eau qui est pompée l'hiver est une eau qui ne viendra pas réalimenter les zones humides. Or ces zones se reconstituent l'hiver pour répondre aux besoins du milieu naturel. Sans rechargement suffisant des zones humides et des sols, ce sont de nombreuses espèces animales et végétales sont impactées. C'est donc toute la biodiversité qui est mise en danger par ces méga-bassines.

SUR LE TERRAIN

- **Le projet de méga-bassines sur le bassin versant Sèvre Niortaise et Mignon cumule 70 % de financements publics pour un montant total de 52 millions d'euros d'investissements, soit 45 millions d'euros d'argent public. On retrouve la même proportion d'argent public pour le projet dans le bassin du Clain.**
- **Pour le projet Sèvre Niortaise et Mignon, ce sont 6 % des agriculteur·rice·s du territoire qui seraient raccordés.**
- **Dans le cadre du projet de méga-bassines sur le bassin versant Sèvre Niortaise - Mignon, environ 200 hectares seraient plastifiés.**
- **Dans le département de la Vienne, on retrouve les taux de nitrates les plus élevés dans les zones d'irrigation agricole du département.**

DANS LES FERMES

- **Yann est paysan en Vendée. Avec son associée, il élève 90 vaches allaitantes charolaises et cultive 100 ha : méteil grain, blés (semences paysannes), prairies temporaires, maïs fourrage (semences paysannes). L'irrigation sert à la production de 10 ha de maïs ensilage et de luzerne pour les animaux. L'eau pour l'irrigation est prélevée dans un étang dont ils ne sont pas propriétaires. Ils ont le droit à un prélèvement maximum de 20 000 m³ d'eau par an (atteint une fois en 10 ans). En moyenne, la consommation d'eau s'élève à 15 000 m³ par an. Les cultures sont systématiquement arrosées la nuit pour économiser l'eau. Le coût par an de l'irrigation est le suivant :**
  - **500 à 600 euros de redevance pour l'Agence de l'eau,**
  - **600 euros pour la location de l'étang,**
  - **entre 600 et 1000 euros d'électricité d'amortissement des installations (canalisations, etc).**

POUR UNE AUTRE IRRIGATION

Crédits photo : Nature Environnement 17

L'irrigation est un besoin essentiel en agriculture. Elle vient pallier un déficit hydrique. Mais cet usage doit s'inscrire dans un ensemble de pratiques qui visent d'abord à réduire la dépendance de l'agriculture à l'irrigation et à économiser la ressource. L'irrigation s'intègre dans une réflexion systémique sur les moyens et pratiques de production : variétés cultivées, conditions climatiques, intrants, infrastructures paysagères, etc.

Dans un territoire, la gestion de l'eau est fonction de deux facteurs incontournables : accueillir dans des sols vivants et retenir dans des bassins versants aménagés. La disponibilité en eau douce pour les usages naturels et anthropiques dépend donc de la couverture permanente des sols et du paysage. Une bonne couverture des sols, aménagés pour freiner les flux et l'érosion, permet d'allonger la période de séjour de l'eau dans la phase terrestre de son cycle.

Ainsi, pour faire face à la raréfaction de la ressource en eau et répondre aux besoins de l'agriculture, il faut d'abord chercher à retenir l'eau dans les sols. Cela passe par moins de bétonnage, par la préservation des zones humides et par le soutien à des pratiques agricoles qui restaurent les sols. L'amélioration du stockage de l'eau dans les sols permettra de faire revenir une eau disponible pour les plantes en période de sécheresse. Pour compléter cette ressource en eau que les plantes prélèvent directement dans le milieu naturel, il peut être mis en place des petits ouvrages de stockage ou des systèmes d'irrigation déconnectés du réseau hydrographique. Cela perturbe moins le cycle naturel de l'eau que des méga-bassines qui pompent dans des réservoirs naturelles. Dans certains territoires on trouve par exemple des systèmes de petites retenues collinaires. Dans d'autres, c'est l'irrigation gravitaire traditionnelle qui domine.

NOS REVENDICATIONS

- **Nous affirmons la nécessité de reconnaître le « droit de l'eau » comme préalable au droit d'accès à l'eau pour l'irrigation.** Le respect du cycle de l'eau et sa préservation doivent être garantis sinon sa disponibilité est de fait remise en cause.
- **Les financements publics doivent en premier lieu inciter les paysan·ne·s à s'engager dans des systèmes qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau,** en quantité et en qualité. L'encouragement de systèmes agricoles toujours plus gourmands en eau est dangereux pour la pérennité de l'activité agricole qui doit préserver son outil de travail.
- **La gestion de l'eau doit être transparente et démocratique.** Là où la ressource est rare, un plafond de prélèvement doit être mis en place pour l'irrigation prenant en compte le nombre de personnes travaillant dans la ferme. L'accès à l'eau en agriculture doit soutenir prioritairement les productions locales pour l'alimentation humaine, l'élevage paysan et des productions agricoles à forte valeur ajoutée et intensives en emplois.

Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) : prétextes pour construire des méga-bassines

Un PTGE est « *une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. [...] Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).* » (Extrait de l'instruction du 7 mai 2019 relative aux PTGE).

Un PTGE a donc vocation à permettre la « co-construction » avec le maximum d'acteurs d'un territoire pour la gestion de l'eau. Contrairement à ce que cherchent à obtenir les promoteurs des méga-bassines, un PTGE ne se met pas en place pour valider un projet de méga-bassine ! Un PTGE doit interroger l'ensemble des possibilités sur un territoire pour optimiser, répartir et préserver la ressource en eau. Les méga-bassines et les ouvrages de stockage en général peuvent être des outils parmi d'autres.

La Confédération paysanne des Deux-Sèvres a participé aux réunions pour la mise en place d'un protocole d'accord mais a refusé, à la fin, de le signer. En plus de toutes les critiques émises sur les méga-bassines, la Confédération paysanne 79 reproche au protocole de ne pas conditionner le raccordement aux méga-bassines à des changements de pratiques très concrets, comme une réelle baisse de l'utilisation des pesticides ou un plafonnement des volumes par UTH (unité de travail humain) pour un réel partage de l'eau.

Confédération paysanne

Supplément à Campagnes Solidaires n° 377 - Novembre 2021
Rédaction : Suzie Guichard · Mise en page : Julia Klag · Impression : Saxoprint
Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 04 04/contact@confederationpaysanne.fr - www.confederationpaysanne.fr